



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°41-2019-09-012

PUBLIÉ LE 19 SEPTEMBRE 2019

# Sommaire

## **DDFIP DE LOIR-ET-CHER**

41-2019-09-19-004 - Arrêté fermeture ponctuelle trésorerie de Mondoubleau 24 sept2019 (1 page)	Page 3
41-2019-09-19-003 - fermeture ponctuelle CDFIP Vendôme 24sept2019 (1 page)	Page 5
41-2019-09-19-002 - fermeture ponctuelle Trésor Blois Agglo 26sept2019 (1 page)	Page 7

# DDFIP DE LOIR-ET-CHER

41-2019-09-19-004

## Arrêté fermeture ponctuelle trésorerie de Mondoubleau 24 sept2019

*Arrêté fermeture ponctuelle trésorerie de Mondoubleau 24 sept2019*



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LOIR-ET-CHER**

10 rue Louis Bodin  
CS 50001  
41000 BLOIS

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher**

**Le Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher,**

- Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;  
Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;  
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;  
Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de M. Yves ROUSSET en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2019 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Centre des Finances publiques de Mondoubleau sera fermé le mardi 24 septembre 2019 matin.

**Article 2 :**

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Blois le 19 septembre 2019.

Par délégation du Préfet,  
Le Directeur départemental des Finances publiques  
de Loir-et-Cher

Alain CHAPON

**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**

# DDFIP DE LOIR-ET-CHER

41-2019-09-19-003

fermeture ponctuelle CDFIP Vendôme 24sept2019

*fermeture ponctuelle Centre des finances publiques Vendôme 24sept2019*



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LOIR-ET-CHER**

10 rue Louis Bodin  
CS 50001  
41000 BLOIS

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher**

**Le Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher,**

- Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;  
Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;  
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;  
Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de M. Yves ROUSSET en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2019 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Centre des Finances publiques de Vendôme sera fermé le mardi 24 septembre 2019 matin.

**Article 2 :**

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Blois le 19 septembre 2019

Par délégation du Préfet,  
Le Directeur départemental des Finances publiques  
de Loir-et-Cher

Alain CHAPON

**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**

# DDFIP DE LOIR-ET-CHER

41-2019-09-19-002

fermeture ponctuelle Trésor Blois Agglo 26sept2019

*fermeture ponctuelle Trésorerie Blois Agglo 26sept2019*



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LOIR-ET-CHER**

10 rue Louis Bodin

CS 50001

41000 BLOIS

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher**

**Le Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher,**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de M. Yves ROUSSET en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2019 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Centre des Finances publiques de Blois Agglomération sera fermé le jeudi 26 septembre 2019 après-midi.

**Article 2 :**

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Blois le 19 septembre 2019

Par délégation du Préfet,  
Le Directeur départemental des Finances publiques  
de Loir-et-Cher

Alain CHAPON

  
**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**